L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 77. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 29 NOVEMBRE 1828. Vol. II.

Conditions:—L'ABEILLE parait tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville a la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser; et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

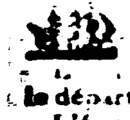
Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.

Le navire PALMA, capt Marshall. Le 8 de Novembre.

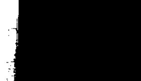
Le navire KENTUCKY, capt Rathbone Le 22 de Novembre.

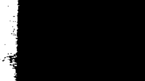
Le navire ILLINOIS, capt. Waterman, Le 8 de Décembre

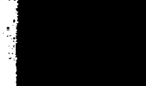
Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, Le 22 de Décembre.

On peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est le 1er. et 15 de chaque mois.

Foster & Hutton.

[illegible]

J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

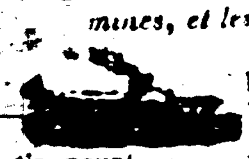

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt St. Laurent, part d'ici tous les jeudis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou a

8 juil. *Joseph T. Bauduc.*

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remede, expedié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, EST MAINTENANT en face de la Halle; au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif $1 75, vomitif $1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à $1 le volume.

Ant. Michoud tient egalement un DEPOT d'ANTIGLAIREUX du Dr. Guillet de Paris.

Prix $1 75 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en clinquaillerie, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, bouchons fins, vin &c &c. &c.

ON Y DETAILLE

12 *livres de beau Sucre pour $1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre.*

CHAPEAUX DE C[illegible]

LES soussignés ont reçu par le navire Kentucky et le brick Sardius, de New-York, un grand assortiment de Chapeaux pour hommes, de leur propre manufacture, et de la dernière mode de New-York, qu'ils offrent à vendre à des prix raisonnables en gros et en détail.

NICHOLS & KEELER,

25 oct *Successeurs de Whit & Keeler.*

ESCLAVE EN MARRONAGE.

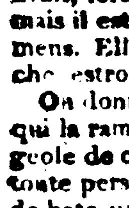

Partie marron Vendredi matin, de chez le soussigné une mulatresse créole de ce pays, nommée FINE ou HERIFINE, agée d'environ 22 à 25 ans, taille de 4 pieds 8 pouces, mesure française ; elle a des fers posés à la jambe droite. Elle avait, lors de son départ, une robe de siamoise, mais il est probable qu'elle aura changé de vêtemens. Elle a le doigt du milieu de la main gauche estropié.

On donnera une récompense honnête à celui qui la ramènera au soussigné, ou la mettra à la geole de cette ville. On poursuivra en justice, toute personne qui la recèlerait. Les capitaines de bateaux à-vapeur et autres, sont prévenus de ne pas la recevoir a leur bord.

24 nov.—3f. PIERRE COMBEL.

AVIS.—MM. Moreau Lislet & Soulé avocats, tiennent maintenant leur bureau dans la rue Toulouse, No. 57, entre Chartres et Royale, maison de Mr Delasize, vis-à-vis la maison de Mr. Ducatel.

13 novembre—3

SALT—700 Bags salt received by ship Orwel and for sale by

GORDON, FORSTALL and C

RESTAURANT.

LE soussigné prévient le public et ses habitués, qu'il a ouvert son RESTAURANT Dimanche soir, 9 Novembre, et qu'on y trouvera constamment des Soupes aux Herbes et Gombot. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance seront satisfaites.

9 nov. J. MERGER.

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon, maison attenant au Théâtre.

PERDU PAR LE SOUSSIGNÉ.—Un billet pour la somme de deux cents piastres a l'ordre de Mr. Etienne Cordeviolle, tiré par lui, daté du onze de ce mois à six mois de terme, il prie les personnes à qui il pourrait être présenté de ne pas le négocier vu qu'il en a arrêté le payement.

14 Novembre—3 THOMAS R[illegible]

S. MELLER, tapissier, à l'honneur de prévenir le public et ses habitués qu'il vient de transférer son domicile à la rue de la Douane, No. 59, où il continuera comme par le passé, à satisfaire aux demandes qui pourront lui etre faites concernant sa profession.

On trouvera toujours chez lui un assortiment complet de [illegible] de toute espece et de toute grandeur 18 nov

ALMACEN DE MODAS.

MADAMA LEFEBRE, en su almacen situado en la esquina de las calles de Chartres y el Canal, acaba de recivir por el barco Bolivar recientemente llegado de Francia, una cantidad de efectos de moda, como Sombreros de terciopelo, de toda clase y hechura, para señoras, Tafetanes, Encajes &c. : Y tambien un hermosisimo surtido de Tocados, hechos en Paris por modelos los mas acreditadas ; Capas para señoras, Chales, Toquitos, Gargantillas &c. y enfin, un surtimiento considerable de Vestidos elegantes [illegible] bailes, ter[illegible]

[illegible]

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.

ON pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisonnement des packets du Nord et pour France, dans la numeration comme suit :

Salaisons assorties de France et d'Angleterre.

Sardines à l'huile et au beurre.

Saucissons de Lyon et d'Arle.

Saucres toutes preparées

Confitures etrangeres et du pays.

Liqueurs de la Martinique.

Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasher.

Sirop assorti.

Fruits au vignaigre.

Vins étrangers de première qualité

Moutarde de maille, du pays et autres.

Vinaigre de vin blanc; do. à l'estragon.

Epiceries diverses.

Essences de rose de Tunis et fèves de Toncaa.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le soussigné s'engage a mettre la plus grande exactitude possible a remplir les commandes qui lui seront faites.

Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derriere l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas.

29 Oct. F. BERTOULIN.

VIN DE BORDEAUX.

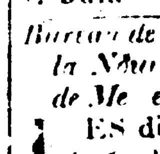

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour [illegible] facture.

P. E. SORBE',

17 Juin rue Royale No. 118

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle Orleans, Contre les risques de Mer et d'Incendie.

LES directeurs de cette institution ont résolu qu'a l'avenir le prix des polices serait comme suit:—

50 cents quand la prime est moindre de $ 0.

Une Piastre " " " 20.

2 Piastres quand la prime se monte à 20 piastres ou au delà. Par ordre

AUG. St. MARTIN,

4 novembre—3t. *Secretaire.*

VR. ROUMAGE offre a vendre les articles suivans, reçus par la sloop Emilie.

200 liv. Ecaille de tortue, 1re. qualité

25 sacs de cacao ditto

25 damejannes huile de cocos ditto

Par le Bolivar, du Havre. 50 caisses vin de Champagne mousseux de la marque Hay, garanti première qualité. 1er nov

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—No. 8041.

Les Religieuses Ursulines contre George Depassau. EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente Samedi le 6 Décembre 1828, à 1 heure précise après midi, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de ladite paroisse :

Un certain morceau de Terre

fesant partie de l'habitation des Dames Religieuses Ursulines, situé dans la paroisse de Jefferson, à environ une demie lieue au dessus de la ville de la Nlle.-Orléans et du même bord du fleuve ; le dit morceau de Terre contenant environ sept terrains de l'ilet No. 19, c'est à-dire, tout ledit ilet, à l'exception de la partie de ce même ilet qui a été précédemment vendue par les demandeurs à Jean Mornet ; borné au nord par la rue des Nonnes, au sud par le chemin de Ste. Marie, à l'est par la rue de la vieille Levée, et à l'ouest par la rue des Religieuses—saisi dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, 3 Novembre 1828.

5 nov. F. DUGUE'—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—No. 8043.

Les Religieuses Ursulines contre René Théard et autres. EN vertu d'un ordre de saisie et de vente qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente Samedi le 6 Décembre 1828, à 1 heure après midi précise, au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui se tient dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de la dite paroisse ;

Un certain Terrain ou morceau de Terre

fesant partie de l'habitation des Dames Religieuses Ursulines, situé dans la paroisse de Jefferson à environ une demie lieue au dessus de la ville de la Nlle [illegible]

[illegible]

aux demandeurs [illegible] appartenant [illegible]—saisi dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, le 3 Novembre 1828.

5 nov. F. DUGUE'—Coroner.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse de Jefferson.—Vente par le Coroner.—Cour de District.—No. 8043

Les religieuses Ursulines contre Geo. Depassau et autres. EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, qui m'est adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente Samedi le sixième jour de Décembre 1828, à une heure après midi précise ; au lieu des séances de la Cour de Paroisse de Jefferson, qui est tenue dans la maison de l'honorable J. M. Harang, juge de ladite paroisse ;

Un morceau de Terre

formant un ilet entier du faubourg des Religieuses, ci-devant l'habitation des Dames Ursulines, située dans la paroisse de Jefferson, environ une demie lieue au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans et du même bord du fleuve ; ledit ilet désigné par le No. 8 et contenant six cent pieds de face au chemin de Ste. Marie ; quatre cent et quarante pieds de face au chemin des Religieuses ; deux cent et quatrevingt sept pieds de face au chemin de Ste. Félicité ; deux cent et quatrevingt dix pieds de face au chemin Bellechasse et cent et vingt-cinq pieds de face à l'angle obtus des chemins Ste. Félicité et Bellechasse—saisi dans la cause ci-dessus.

Paroisse de Jefferson, le 3 Novembre 1828.

5 nov. F. DUGUE'—Coroner.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

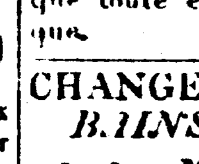

PARIZOT, accordeur et facteur de forte piano, a transféré son atelier de lutherie rue St. Pierre No. 99 à l'encoignure de la rue Bourbon. Il répare et remet à neuf les vieux pianos, ainsi que toute espece d'instruments de musique. 4 nov—6f,

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

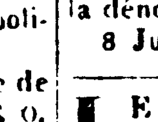

MR. RENOU. *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

8 Juillet.

LE sieur GUILLAUME, déja un peu connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre une maison, rue Bourbon entre les rues St. Pierre et Toulouse, où l'on trouvera journellement chez lui, des pates froids et chauds et patisserie variée de tout genre ainsi qu'un restaurat à toute heure du jour. Il envoie en ville tous les diners, mets ou plats qui peuvent lui être commandés.

P. S. Le Sr. G se charge d'apprendre à faire la cuisine ou la patisserie aux apprentis que l'on voudrait confier à ses soins.—Conditions raisonnables, s'adresser chez lui. 24 oct—3f.

Lotterie de l'Eglise Evangélique Française,

SECONDE CLASSE,

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.

D. MALCOLM, *Directeur.*

A déposé à la Banque d'Orléans des garanties suffisantes pour assurer le plein et exact paiement de tous les lots.

Pour commencer cette classe, le Directeur a le plaisir d'annoncer au public le tirage suivant, qui aura lieu positivement le Samedi 29 Novembre 1828.

1 lot de	$ 3000	est	$ 3000
1 do	do 1620	do	do 1620
1 do	do 1000	do	do 1000
1 do	do 1000	do	do 1000
1 do	do 1000	do	do 1000
2 lots de	do 750	sont	do 1500
3 do	do 250	do	do 750
14 do	do 170	do	do 2380
14 do	do 50	do	do 700
112 do	do 25	do	do 2800
1350 do	do 5	do	do 6750
3000 do	do 2-50	do	do 7500

[illegible] lots

105[illegible] blancs

15000 billets à $2 font $30000

MODE DE TIRAGE.

POUR déterminer les lots gagnans, on emploie 4 roues : Dans la premiere, [illegible] tirage, on place quinze paquets, numérotés 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, d'où six seulement sont tirés. Dans chacune des autres roues, on placera dix paquets, numérotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Alors on tirera successivement un paquet de chacune des roues, en commençant par la gauche, ce qui formera [illegible] numéros

[illegible]

do	do 2e. série	1620
do	do 3e. série	1000
do	do 4e. série	1000
do	do 5e. série	1000
do	do 6e. série	750
do	do 7e. série	750
do	do 8e 9e. et 10e. séries chaque	250

Les 112 billets dont les trois derniers numéros correspondront, dans l'ordre du tirage, aux trois derniers des 1ère, 2e. 3e. 4e. 5e. 6e. 7e. et 8e. séries, gagneront 25

Les 14 billets dont les trois derniers numéros correspondront, dans le même ordre, aux trois derniers de la 9e. série 50

Les 14 billets dont les trois derniers numéros correspondront, dans le même ordre, aux trois derniers de la 10e. série 170

Tous les billets (au nombre de 1350) [illegible] pour derniers numéros les deux derniers de quelque série que ce soit, toujours dans l'ordre du tirage, gagneront autant de lots de 5

Tous les billets (au nombre de 3000) ayant pour dernier numéro le dernier numéro de 1ère. ou de la 2de. série, gagneront autant de lots de 2-50 cts

Tous les autres billets seront blancs.

Aucun billet ayant gagné un gros lot n'aura droit à un lot inferieur, si ce n'est de la plus petite valeur désignée.

PRIX DES BILLETS.

Billet entier $2 50 *cents* ; demi billet $1. 25 c. quart de billet 62½ c.

Paquet de 10 billets entiers garanti pour gagner dix piastres $25 ; certificats do. 16 piastres 50 cents. Parties de chaque en proportion. S'adresser au

BUREAU DU DIRECTEUR.

Rue de Chartres No 54. ou au

BUREAU DE LA ROUE FORTUNE

10 Novem. *Rue de Chartres No 96*

AU coin des rues St. Pierre et Chartres, le soussigné offre a vendre les marchandises ci-dessous reçues par la Galathée et les derniers arrivages :

Fromage Gruyere,

Idem pâte grasse,

Fruits confits de toute sorte tel que

Cérises, fraises, &c. &c

Abricots, Prunes, Poires,

Gelées de Groseilles,

Champignons en boîte,

Petits pois, pointes d'asperges,

Saucisses, Cervelas,

Civets de lièvre et autres venaisons,

Sardines à l'huile et au beurre,

Lamproies—pluviers,

Canards aux petits pois,

Pâtés truffés de toutes sortes,

Poulardes, Oies, Faisans } truffés.

Hures de cochons entières,

Briquet phosphoriques,

Veilleuses à l'année &c. &c. &c.

Il tient aussi un assortiment complet de Vins de Liqueurs, fins, tels que

Vin de Champagne,

Kirch-Wasser,

Anisette de Bordeaux, &c.

Le tout de première qualité.

18 nov.—4 CLAPIER.

SANGSUES fraiches à vendre chez —4f. F. OR[illegible]OL & Co

BEURRE—100 frequins de Beurre, par

13 sept WM. D. JOLLEY.

Vente par le Marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre

Un emplacement No. 3 dans l'ilet No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les mêmes contre un emplacement No. 4. dans l'ilet No. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* un emplacement No. 7. dans l'ilet No. 17 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* un emplacement No. 8. dans l'ilet No. 17, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* un emplacement No. 8. dans l'ilet No. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* un emplacement No. 9. dans l'ilet No. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* un emplacement No. 10, dans l'ilet No 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* un emplacement No. 11. dans l'ilet No 19, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

Les memes *contre* un emplacement No. 11. dans l'ilet No. 58, faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu,

Les memes *contre* un emplacement No. 12. dans l'ilet No 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge-associé de la Cour de Cité, lancés contre les terrains ci-dessus décrits, j'exposerai en vente à la Bourse, le M[illegible] jour de Décembre, à midi, les Terrains ci-dessus mentionnés. Cette vente étant [illegible] ces terrains seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, avec intérêt de 5 pr cent du jour de la vente, l'acquéreur fournissant billet et sécurité sur la propriété vendue, jusqu'à parfait payement, conformément à un Acte intitulé "Acte [illegible]

[illegible]

[illegible] par l'hon. G. Préval, juge associé, j'exposerai en vente le 23 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans l'ilet No. 58 du faubourg Annonciation, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

24 nov Marshal

Vente par le Marshall.

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre

Un emplacement No. 7 dans l'ilet No. 10 du faubourg Lacourse,

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans l'ilet No. 10 du faubourg La Course—saisi dans l'affaire ci-dessus.

25 nov LS DAUNOY, Marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.

Banks vs. Holdy sa femme } EN vertu d'un writ de facias, à moi adressé, j'exposerai en vente le Samedi 29 du courant, à 4 heures, au principal, divers meubles et ustensiles de cuisine.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY.

20 nov Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.

P. F Dubourg vs. Denis Kennedy [illegible]

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. A. Dubourg, juge associé, j'exposerai en vente Vendredi le 5 Decembre prochain, à 4 heures, au Principal, divers meubles—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 nov. L. DAUNOY—Marshall.

REÇU par le Bolivar & la Céres, venant du Havre, et à vendre par Mde. Vve. Dupas, encoignure des rues de Chartres et Toulouse.

Fromages de Gruyère, de la Suisse,

Do de Pâte Grasse.

Do Croutes rouges de Hollande,

Gelées assorties,

Conserves de Groseilles &c.

Pâte d'Abricots.

Fruits confisés.

Do. candis.

Liqueurs assorties,

Extrait d'Absinthe de Neuchâtel,

Kirchwasser, de la Suisse.

Eau de Noix.

Montarde de maille.

Saucissons de Lyon.

Do. de Bologne.

Truffes à l'huile.

Cuisse d'oies de Bayonne.

Oignons de Fleurs.

Sardines à l'huile et au beurre.

Patés de Lièvres &c &c. &c.

11 nov—8f.

LANDING from ship Russell, from New-York, and for sale by the subscribers,

7 trunks mens, womens and childrens Shoes and Brogans.

nov 17 GOTTSCHALK & REIMERS.